

Où en est la France ?

Agriculture bio, recyclage des déchets, fiscalité verte..., la France reste encore dans de nombreux domaines à la traîne. Pour y remédier, une forte volonté politique est plus que jamais nécessaire, mais elle ne peut voir le jour sans la mobilisation de la société civile.

En matière de développement durable, comment situer la France vis-à-vis de ses voisins européens et des autres pays développés ? Impossible de répondre d'une manière simple en la plaçant sur un podium ou en queue de peloton. Tout dépend des indicateurs et des sujets. Grâce au nucléaire, l'Hexagone a des émissions de CO₂ rapportées à son produit intérieur brut (PIB) parmi les plus faibles d'Europe, et il devrait être l'un des cinq pays européens à atteindre les objectifs fixés lors du protocole de Kyoto. Mais cette bonne performance a un revers : la surproduction nucléaire a découragé pendant longtemps les investissements dans les économies d'énergie et dans les énergies renouvelables, deux secteurs où la France fait largement moins bien que la moyenne de ses voisins.

Dans le domaine de la santé, elle arrive première dans le classement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Mais elle est également dans le peloton de tête pour le nombre de cancers par habitant en Europe, dont 8 à 20 % s'expliquent par des facteurs liés à l'environnement. Des tendances contradictoires que l'on retrouve aussi du côté des entreprises, si tant est que la notion d'entreprise française ait encore un sens lorsqu'on parle des géants du CAC 40... Les constructeurs automobiles français ont ainsi les taux d'émission de CO₂ par véhicule les plus faibles en Europe, car ils sont bien positionnés sur le marché des petites citadines. Inversement, les banques françaises sont largement à la traîne lorsqu'on compare leurs engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale à ceux de leurs homologues étrangers.

Un début d'inflexion

Que disent les évolutions les plus récentes ? Depuis que le développement durable semble devenu un objectif partagé par les grandes entreprises et les partis de gouvernement, la situation évolue-t-elle dans le bon sens ? Quelques signaux montrent un début d'inflexion : les rejets industriels dans l'eau et l'air ont considérablement diminué grâce aux normes adoptées dans les années 80. Les zones couvertes par des dispositifs de protection de la biodiversité n'ont jamais été aussi nombreuses. Dans les grandes agglomérations qui ont investi dans les transports en commun, comme Lille, Lyon ou Reims, la part de la voiture dans les déplacements recule, preuve que cette politique est efficace. Par ailleurs, depuis 2004, les émissions totales de CO₂ par les transports diminuent, signe

que l'augmentation du prix du pétrole couplée aux progrès techniques peuvent être efficaces. Dans l'industrie, la hausse du prix de l'énergie et le système européen de quotas d'émissions ont incité les entreprises à investir dans l'efficacité énergétique. Elles utilisent donc aujourd'hui moins d'énergie en valeur absolue qu'en 1996 pour produire davantage de richesses.

Mais ces résultats sont totalement insuffisants si on les ramène, par exemple, à l'objectif proposé par le Giec (le groupe de scientifiques spécialistes du climat prix Nobel de la paix en 2007), et adopté formellement par la France en 2005, de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 au regard de leur niveau de 1990. Cet objectif, dit « Facteur 4 », est considéré comme indispensable pour contenir l'évolution du climat dans un plafond de + 2 degrés, niveau dont les conséquences sont jugées maîtrisables par le Giec. A cette aune, nous n'avions fait en 2006 qu'un tiers du chemin nécessaire puisque nos émissions étaient inférieures de 4 points aux objectifs de Kyoto, mais supérieures de 7 points au scénario Facteur 4.

L'importance des politiques publiques

Dans ce contexte, comment faire mieux ? Tout d'abord, en prenant exemple sur les bonnes pratiques de nos voisins. Ainsi, l'Allemagne recycle 68 % de ses déchets municipaux, quand nous nous contentons de 32 % ; la part de l'agriculture biologique en Autriche atteint 11 % (contre 2 % en France) grâce à une politique de soutien à la conversion que rien ne nous empêche de mettre en place ; le Danemark a instauré une taxe sur l'ensemble des consommations de carbone et est devenu ainsi le pays où la part de la fiscalité verte dans l'ensemble de la fiscalité est la plus importante d'Europe, ce qui n'est sans doute pas étranger à ses bons résultats en matière d'isolation des logements ou d'efficacité énergétique de son PIB. Pour autant, il n'existe, malheureusement, pas de modèle à suivre car aucun pays européen n'a une empreinte écologique jugée soutenable dans le long terme.

Pour faire mieux qu'aujourd'hui, la France doit jouer sur les trois leviers que sont la responsabilité individuelle, l'offre des entreprises et les politiques publiques. La production d'un kilogramme de veau engendre douze fois plus d'effet de serre que celle d'un kilogramme d'œufs, et la production de blé bio 85 % de moins d'effet de serre que du blé conventionnel. Nos choix quotidiens de consommation ont donc bien un impact, et ils ne peuvent (ni ne doivent) être dictés par les pouvoirs publics. Ils relèvent donc d'abord de notre responsabilité personnelle.

Mais encore faut-il que l'offre suive à un prix raisonnable. Car on ne peut pas demander aux Français, dans un contexte d'augmentation importante des prix du logement et de l'énergie, qui sont des dépenses très largement contraintes à court terme, de choisir systématiquement des produits alimentaires biologiques plus chers et des modes de distribution

de proximité plus écologiques mais souvent plus onéreux. D'où l'importance des politiques publiques, qui restent au cœur de notre capacité à inventer un nouveau modèle de développement.

Or, en la matière, la rupture n'a pas (encore ?) eu lieu. La France semble avoir renoncé à développer une fiscalité verte, alors qu'elle se situe déjà en queue de peloton européen sur ce thème. Elle n'a toujours pas rétabli les aides à l'agriculture biologique, si bien que les conversions en bio ne progressent plus. Elle continue son lobbying auprès de la Commission européenne pour limiter au maximum les objectifs de développement des énergies renouvelables de la directive « énergie climat » en négociation actuellement. Elle a décidé la construction de nouvelles autoroutes malgré les engagements du Grenelle de l'environnement, alors que, parallèlement, le projet de trame verte pour protéger la biodiversité menacée par le morcellement du territoire, lui, n'avance pas...

Des objectifs ambitieux, mais acceptables pour les plus modestes

Au-delà des conjonctures et des frilosités politiques, deux raisons, au moins, rendent ce changement de modèle particulièrement complexe. D'une part, il se joue sur des temporalités différentes. Les effets négatifs de la hausse des prix de l'énergie se font sentir immédiatement, alors que les économies qui pourraient être réalisées grâce à une meilleure efficacité énergétique des logements demandent du temps. L'exercice

Des chiffres à mettre en perspective

Ce numéro propose de nombreuses données chiffrées pour tenter de rendre plus « objectif » un état des lieux et essayer de comparer la situation en France avec celles de ses voisins européens. Cet exercice nécessite bien sûr de mettre ces chiffres en perspective.

Tout d'abord, il existe certaines difficultés méthodologiques qui n'ont pas été encore résolues. Ainsi, le calcul des émissions de gaz à effet de serre des transports ne prend pas en compte les transports internationaux faute de pouvoir affecter de manière pertinente la provenance de ces gaz à tel ou tel pays : les émissions d'un charter de touristes français se rendant à Marrakech doivent-elles être attribuées à la France, au Maroc, divisées par deux... ? Résultat : la part de nos modes de déplacement dans les émissions françaises de gaz à effet de serre

est sous-évaluée. On constate, par ailleurs, une diminution des émissions de l'industrie, mais aujourd'hui, il est impossible de savoir ce qui relève des délocalisations et de l'augmentation de l'efficacité énergétique des modes de production.

Par ailleurs, il est toujours risqué de mettre l'accent sur un indicateur et d'en tirer une conclusion générale : ainsi, la quantité de pesticides utilisée par les agriculteurs français diminue, mais, selon l'Institut national de recherche agronomique (Inra), cette baisse en volume ne signifie pas grand-chose puisque les produits sont plus concentrés. On ne peut donc conclure à une désintensification de notre modèle agricole. Autre exemple, Eco-Emballages, société créée par les industriels et agréée par les pouvoirs publics pour promouvoir le tri sélectif

politique consiste donc à la fois à fixer des objectifs ambitieux, à la hauteur des nouveaux défis posés par le changement climatique notamment, et à mettre en place les dispositifs transitionnels qui permettent de ne pas faire de ce changement de cap une difficulté supplémentaire pour les plus modestes.

Par ailleurs, il n'existe pas de forces sociales organisées sur lesquelles ancrer le changement des politiques publiques. Ainsi, aucun pays n'a développé l'équivalent écologique des syndicats de salariés, qui ont largement contribué à la mise en place des grandes réformes de la social-démocratie à partir de la fin du XIX^e siècle. Or un changement de modèle ne peut se faire dans un cadre démocratique que s'il est porté par des forces majoritaires ou, a minima, par une majorité consentante. A chacun d'y prendre sa part.

Pascal Canfin

des emballages ménagers, se réjouit de voir que le poids total des emballages produits en France diminue. C'est a priori une bonne nouvelle. Mais remplacer un pot de yaourt en verre recyclable par un emballage en plastique qui l'est moins contribue à diminuer le tonnage tout en diminuant aussi le taux de recyclage...

Autre enjeu : les indicateurs agrègent souvent des données intermédiaires et le résultat indiqué par l'indicateur est entièrement dépendant du périmètre retenu. Ainsi, quand l'Institut français de l'environnement (Ifen) mesure la qualité des eaux de surface en France, il obtient une bonne qualité pour 64 % des points de mesure. Mais lorsque celle-ci est mesurée selon les indicateurs européens, qui intègrent en plus l'état de la faune et de la flore aquatiques, ce chiffre tombe à 23 %. C'est pourquoi,

il faut être attentif aux évolutions plus qu'aux valeurs absolues.

Enfin, la construction des chiffres n'est jamais neutre ni dénuée d'arrière-pensées. Par exemple : le nombre de personnes souffrant de cancer lié à l'amiante varie de 3 000, selon les estimations de l'Institut national de veille sanitaire (InVS), à 800 si on ne retient que les cas reconnus par la Sécurité sociale. Les critères qui vont permettre d'établir un lien de causalité entre la maladie et l'exposition à l'amiante relèvent-ils autant de facteurs médicaux que budgétaires ?

Pour autant, les chiffres restent incontournables pour rétablir certaines vérités : la part des énergies renouvelables dans la production française d'électricité ne cesse de diminuer et celle de l'agriculture biologique plafonne. Malgré tous les grands discours sur ces sujets.

« Il est possible aujourd'hui d'avoir une vague d'investissements verts »



D.R.

Corinne Lepage,
avocate
et présidente
de Cap 21.

Quels enseignements tirez-vous du Grenelle de l'environnement et de la difficulté à traduire ses engagements dans la loi ?

Corinne Lepage : Depuis le vote de la loi sur les OGM en avril, je considère que le Grenelle est mort car la rupture attendue n'a pas eu lieu. Contrairement à ce qu'essaie de nous faire croire la communication du gouvernement, ce projet de loi est loin d'être le plus protecteur en Europe puisque cinq pays ont interdit de fait les OGM sur leur territoire ! De plus, la société civile a été exclue du comité de préfiguration de la Haute autorité sur les OGM, les études sur la santé publique ne sont toujours ni obligatoires ni publiques, la question de la responsabilité n'est pas réglée puisque les assureurs ne veulent pas prendre en charge les risques liés aux OGM et, enfin, la charge de la preuve repose encore sur les victimes et non sur les semenciers.



D.R.

Alain Lipietz,
député
européen Verts.

Alain Lipietz : Nous avons en effet assisté à une reprise en main par la majorité politique d'une initiative ouverte à la société civile. Or, sur les questions environnementales, le retard des politiques sur les convictions de la société s'est accru ces dernières années. Ainsi, alors que la société est majoritairement opposée aux OGM, la majorité parlementaire française, au contraire du Parlement européen, reste prisonnière des lobbies.

Par ailleurs, une des nouveautés apportées par le Grenelle est la division de l'Etat entre l'Etat central et les collectivités locales. De nombreuses régions se sont déclarées « zones sans OGM ». Mais contrairement à des pays comme l'Italie ou l'Autriche où cette position a force de loi, en France, les questions agricoles relèvent exclusivement de l'Etat central et l'engagement des régions reste un vœu pieux.

D'après les enquêtes d'opinion, l'environnement, et notamment le changement climatique, est devenu une préoccupation importante des Français. Pourtant, leurs comportements ne changent pas fondamentalement. Comment expliquer ce décalage ?

C. L. : Nous n'avons pas encore changé de représentation du monde. Notre rapport au désirable passe toujours par plus de consommation. La principale mutation est donc encore devant nous. Mais dès aujourd'hui, beaucoup voudraient changer leur comportement dans un sens plus écologique, mais ne le peuvent pas. Soit parce que c'est trop cher, soit parce qu'ils sont contraints de prendre leur voiture, par exemple, pour aller travailler faute de transports en commun. Le politique doit donc répondre concrètement au « comment faire ».

A. L. : Je vois trois blocages au passage à l'acte des personnes conscientes de la nécessité de changer de mode de vie : le sacrifice financier est trop grand, l'impression qu'être seul à bouger rend l'effort inutile, et l'impossibilité technique, comme dans cet exemple des transports. Dans ce contexte, il revient au

politique de rendre préférables, sur le plan financier notamment, les bonnes conduites et de poser comme horizon qu'elles deviendront obligatoires. Cela passe par une fiscalité environnementale plus ambitieuse et par des subventions pour développer les biens qui réduisent notre empreinte écologique. Ces subventions tirent la demande, qui développe l'offre, ce qui au final diminue les prix et rend ces biens accessibles à tous, même sans subvention. Par ailleurs, l'Etat doit faire les investissements nécessaires en matière de transports en commun, de densification urbaine...

Justement, cette nouvelle vague d'investissements liés au développement soutenable est-elle réalisable compte tenu du niveau d'endettement public ?

C. L. : Il y a une cohérence à ne pas vouloir faire peser sur les générations futures ni la dette écologique ni la dette financière. Pour autant, il est possible aujourd'hui d'avoir une vague d'investissements verts pour plusieurs raisons. Premièrement, l'Etat peut économiser des milliards d'euros en appliquant le moratoire sur les autoroutes ou en renonçant à investir dans une nouvelle génération de centrales nucléaires.

Par ailleurs, il faut distinguer l'endettement lié aux investissements qui préparent l'avenir et celui lié au financement des dépenses de fonctionnement. Je suis favorable à la diminution des coûts de fonctionnement de l'Etat, ce qui libère des marges de manœuvre pour de nouveaux investissements. Je suis également pour les partenariats public-privé qui permettent d'étaler dans le temps le coût de l'investissement public. Enfin, il faut inventer une nouvelle ingénierie financière avec les banques, pour que le financement porte sur le coût global et non sur le seul investissement. Par exemple, le coût d'un bâtiment n'est pas celui de sa construction, mais son coût de revient au moins sur vingt ans. Dans une période de croissance molle, les investissements dans le développement durable constituent une forme de relance keynésienne écologique.

A. L. : La dette financière pèse effectivement aussi lourdement que la dette écologique sur les générations futures. Or, depuis 2000, les gouvernements ont fait des mauvais choix. En 2000, Laurent Fabius aurait dû affecter la fameuse « cagnotte » à la réduction de la dette. Quant aux baisses d'impôts votées pendant l'été 2007, dont on mesure aujourd'hui l'inefficacité, elles vont coûter 15 milliards d'euros par an. Soit plus de deux fois le montant prévu par le projet de loi relatif au Grenelle de l'environnement pour financer chaque année les nouvelles lignes à grande vitesse d'ici à 2020. Revenir sur ces baisses d'impôts permettrait de financer une grande partie de ces nouveaux projets.

Quelles sont les forces sociales susceptibles de soutenir les changements culturels et de politiques publiques nécessaires à la mutation de notre modèle de développement ?

C. L. : S'il était mieux structuré, le monde des 19 organisations de consommateurs pourrait constituer un levier important de soutien à ces politiques, au nom de la santé et de la qualité de vie. Depuis des années, la pression de *Que*

choisir se renforce, par exemple sur la lutte contre les pollutions de l'eau, la protection de la santé des consommateurs, etc.

A. L. : Au Parlement européen, une mesure écologique, comme la directive Reach sur le contrôle des substances chimiques adoptée en 2006, n'obtient la majorité que si elle apporte un plus au consommateur, que si elle est favorable à sa santé. Ce qui est limitatif. Le soutien au changement peut aussi venir de la culture professionnelle de certains métiers. Regardez la différence entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud : il y a une corrélation forte entre le degré de qualification de la main-d'œuvre et le niveau de conscience écologique atteint par la société. L'éthique professionnelle des ouvriers qualifiés et des techniciens peut les pousser à promouvoir des techniques plus écologiques.

Les enseignants et les professions médicales, ainsi que ceux qui travaillent dans l'économie sociale et solidaire (culture, éducation populaire, aide aux personnes...) sont aussi susceptibles de devenir les agents d'une société plus conviviale, moins stressante, fondée davantage sur le lien social que sur la consommation de biens matériels.

Où mettez-vous la limite entre ce qui doit relever de la réglementation des pouvoirs publics et ce qui tient de la responsabilité des entreprises ?

C. L. : Les entreprises du CAC 40 ne veulent ni réglementation ni responsabilisation. Quand on propose de mettre en place de nouvelles réglementations sur les produits chimiques ou les émissions de CO₂ des véhicules, elles s'y opposent en disant qu'elles vont le faire elles-mêmes. Mais quand on veut introduire en France le système anglo-saxon *class actions* qui facilitent les actions judiciaires des consommateurs en cas de scandale sanitaire par exemple, elles s'y opposent également au nom de leur compétitivité. On risque donc de perdre sur les deux tableaux ! D'autant que le système judiciaire français est à des antipodes de ce qu'il faudrait pour que la responsabilité des entreprises s'exerce vraiment : les délais sont décourageants, les sanctions financières faibles et l'accès aux documents limité. Je suis plutôt favorable à des normes contraignantes sur les objectifs et à une liberté d'action des entreprises sur les moyens pour y parvenir. Car je constate que les normes techniques sont souvent instrumentalisées au profit de tel ou tel industriel.

A. L. : En France, la crainte des sanctions est effectivement trop faible pour que les entreprises qui ne respectent pas les normes acceptent de payer des primes d'assurance élevées qu'elles seraient obligées de répercuter dans leur prix. Ainsi, une entreprise qui respecte une norme environnementale susceptible de renchérir son coût de production est pénalisée. Il faut au contraire que le cadre réglementaire favorise les entreprises qui jouent le jeu de la performance environnementale. Les pouvoirs publics devraient donc envoyer des signaux clairs aux entreprises en s'appuyant sur les pratiques les plus innovantes. Par exemple, « dans deux ans, tel niveau de pollution de CO₂ sera la norme pour tel produit car telle entreprise est déjà capable de l'atteindre ». Cela revient à organiser la concurrence autour d'un objectif conforme aux exigences du développement durable.

Propos recueillis par P. C.